

<http://www.pressegauche.org/Ouverture-congres-Quebec-Mines-et-Energie-Nouvel-elan-environnemental-pour>



Ouverture congrès Québec Mines et Énergie : Nouvel élan environnemental pour réduire

L'empreinte minérale du



Québec Date de mise en ligne : mardi 27 novembre 2018

- Politique québécoise - Politique -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Alors que s'ouvre aujourd'hui (20 novembre NDLR) à Québec le premier congrès Québec Mines + Énergie organisé par le Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, une large coalition regroupée sous la bannière de Pour que le Québec ait meilleure mine ! appelle le nouveau gouvernement Legault à faire preuve de vision et à mettre en oeuvre une série de mesures qui contribueraient à réduire à la fois l'empreinte énergétique et l'empreinte minérale du Québec.

La coalition publie aujourd'hui une nouvelle analyse qui démontre que la quantité de déchets miniers produits par l'industrie a plus que quadruplé en 10 ans et représente de loin la principale source de déchets solides au Québec – soit plus de 20 fois la quantité des déchets domestiques destinés à l'enfouissement.

Un récent rapport de l'OCDE prévoit que l'exploitation mondiale en métaux augmentera de 2.5 fois d'ici l'horizon 2060, représentant un défi environnemental majeur. Au Québec, les productions du fer et de l'or représentent, à elles seules, plus de 85% des déchets miniers générés. Le fer est principalement utilisé pour les infrastructures urbaines et le transport, l'or pour la joaillerie et comme produit financier. On prévoit également d'ici 2020 une augmentation des déchets miniers associés à l'exploitation du lithium destiné à l'électrification des transports.

« La transition énergétique et la réduction de notre empreinte écologique peut et doit aussi passer par la réduction de notre empreinte minérale. Nous manifestons aujourd'hui notre volonté de déployer tous les efforts individuels et collectifs nécessaires pour réduire à la fois notre empreinte énergétique et minérale – les deux étant intimement liées », affirme Ugo Lapointe, cofondateur de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine !

La coalition s'inscrit dans l'élan environnemental lancé le 7 novembre dernier avec le Pacte pour la transition, lequel est aujourd'hui signé par plus de 180 000 personnes et qui appelle l'ensemble de la société québécoise à se mobiliser pour accélérer la transition écologique. Dominic Champagne, auteur et animateur de la campagne du Pacte pour la transition : « J'invite l'industrie minière à faire tout ce qui est nécessaire pour réduire notre empreinte écologique ».

La coalition annonce également qu'elle lancera prochainement le tout premier « Guide pour réduire l'empreinte minérale du Québec ». Le guide identifiera une douzaine de pistes d'actions individuelles et collectives pour réduire l'empreinte minérale du Québec.

Stratégie québécoise pour la réduction de l'empreinte minérale

La coalition appelle notamment le gouvernement Legault à développer la toute première Stratégie québécoise pour la réduction de l'empreinte minérale, notamment par l'entremise de politiques et de programmes efficaces en matière de recyclage et d'économie circulaire. Christian Simard de Nature Québec : « Cette stratégie devrait s'arrimer avec chacune des lois et des politiques qui visent également à réduire l'empreinte énergétique du Québec ». La coalition demande également à ce que tout nouveau projet d'exploitation minérale soit assujettie à une évaluation environnementale et à un examen du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Principe pollueur-payeur et contrôle environnemental

Christian Daigle, président du Syndicat de la Fonction publique et parapublique du Québec : « Nous invitons la CAQ

à envoyer un signal positif pour l'environnement et à renforcer la capacité des ministères à surveiller les impacts des projets miniers. La facture globale des sites miniers contaminés, qu'ils soient actifs ou abandonnés, s'élève déjà à plus de 2 milliards, alors que Québec ne détient actuellement que 0.8 milliard en garanties financières pour assurer leur nettoyage ». La coalition rappelle que l'industrie minière au Québec bénéficie déjà de nombreux et très généreux programmes fiscaux.

Premier test environnemental pour le gouvernement Legault

À court terme, la coalition appelle le gouvernement Legault à utiliser les pouvoirs dont il dispose pour assujettir l'actuel projet de la mine australienne Sayona Mining à un examen du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Ce projet produirait quelque 70 millions de tonnes de déchets miniers à proximité de nombreux lacs, rivières et cours d'eau, dont l'esker Saint-Mathieu-Berry « le même qui alimente l'usine d'eau Eska.

Marc Nantel du Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue : « Il y a un fort consensus régional et national sur cet enjeu. La vaste majorité des élus et des organismes de la région de l'Abitibi-Témiscamingue demandent un examen de ce projet par le BAPE. De plus, l'ancienne ministre de l'Environnement, Mme Melançon, était d'accord et s'était aussi engagée à assujettir le projet à un examen du BAPE ».

Rodrigue Turgeon, du Comité citoyen de protection de l'esker : « C'est une belle occasion pour le gouvernement de démontrer qu'il ne compte pas bulldozer l'environnement pour satisfaire l'intérêt de l'industrie ou d'une seule compagnie pressée d'obtenir son permis ».

« L'acceptabilité sociale » forcée à coup de millions

Les organismes s'inquiètent également du précédent que pourrait établir un litige qui oppose actuellement la petite municipalité de Grenville-sur-la-Rouge à la mine de Vancouver Canada Carbon, qui poursuit cette dernière pour une somme de 96 millions « 16 fois son budget annuel.

La Cour supérieure a récemment déterminé que les lois actuelles ne lui permettent pas de déclarer cette poursuite comme abusive puisqu'elle vise une municipalité et non des individus, et puisque l'entreprise a suspendu sa poursuite en dommage à la dernière minute. L'entreprise s'est toutefois gardé le droit de « réactiver » sa poursuite dans le futur « une épée de Damoclès.

Norman Éthier, du groupe citoyen SOS-Grenville-sur-la-Rouge : « Nous sommes très préoccupés par le précédent que pourrait établir cette poursuite pour l'ensemble des municipalités du Québec si le gouvernement n'intervient pas ».

Martine Chatelain, d'Eau Secours : « Ce cas illustre que toutes les municipalités du Québec s'exposent à de coûteuses poursuites chaque fois qu'elles s'opposent à un projet minier ou qu'elles tenteront de protéger l'eau et les milieux fragiles de leur territoire, pourtant essentiels à leur essor social, environnemental et économique ».

« Il y a clairement lieu de revoir les lois du Québec qui, de toute évidence, semblent protéger encore aujourd'hui davantage les investisseurs miniers que l'environnement, les citoyens et les collectivités qui occupent et vivent sur le territoire », Marie-Ève Maillé, personne-ressource pour la municipalité et co-auteure du livre "Acceptabilité sociale : sans oui, c'est non".